AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1352
FR0000073298-FS0683

13 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2016, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (60 Victoria Embankment, Londres, EC4Y 0JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 juin 2016, le seuil de 5% du capital de la société KAUFMAN & BROAD SA, et détenir, pour le compte desdits clients, 1 049 110 actions KAUFMAN & BROAD SA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,67% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions KAUFMAN & BROAD SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JPMorgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 14 250 actions KAUFMAN & BROAD SA (prises en compte au premier alinéa) résultant de 14 250 « contracts for differences » (CFD) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions KAUFMAN & BROAD SA.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 837 039 actions représentant 28 568 197 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.